



Belvaux/Sanem, le 01 octobre 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le de Monsieur le Ministre du Travail, en date du 19 septembre 2025, réf N° **3/2025/0096/119**, la société

2C PROPERTY S.A.

a eu l'autorisation pour **l'exploitation des travaux d'excavation de terres polluées à Belvaux, avenue du Blues, Commune de Sanem, section C de Belvaux, numéro cadastral 1681/8241.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla** de **quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **01 octobre 2025 au 10 novembre 2025 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz